



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0054-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 16

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet : Budget annexe "Vente d'Énergie" : affectation du résultat 2022

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif, et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,
- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Délibération n°16 du jeudi 06 avril 2023

Les résultats d'exécution du budget annexe « Vente d'Énergie » au titre de l'exercice 2022 tels qu'ils apparaissent au compte administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2022	106 500,00
Recettes 2022	106 500,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	-11 286,53
Résultat de clôture à reporter	-11 286,53

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2022 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	0,00
Report dépenses	0,00
Report recettes	0,00

Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR	-11 286,53
---	-------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2022	135 045,18
Recettes 2022	215 814,40
Résultat de l'exercice	80 769,22
Excédent antérieur reporté	93 979,22
Résultat de clôture	174 748,44
Résultat de clôture	174 748,44

3 - Affectation du résultat

Résultat de clôture à affecter	174 748,44
Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR	-11 286,53
Affectation en réserves (1068)	11 286,53
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	163 461,91

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
- Résultat de clôture (excédent) : **174 748,44 €**,
 - Affectation en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **11 286,53 €**,
 - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002- Excédent antérieur reporté » : **163 461,91 €**.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023